

Il ne fait pas de doute que le Coran et la Sunnah constituent deux sources jumelles d'un même législateur. Si les Musulmans ne peuvent que croire fermement à l'apparition d'al-Mahdî en se référant à des hadîths concordants du Prophète, il est normal qu'ils s'attendent à ce que ce sujet ait sa place également dans le Coran, puisque Allah dit en s'adressant au Prophète (P):

«Et Nous avons fait descendre sur toi le Livre, comme un exposé manifeste de toute chose et comme guidée et miséricorde et bonne annonce pour ceux qui sont soumis» 1.

Mais comme on le sait, la compréhension de toutes les significations du Coran n'est à la portée de personne. Seuls les Ahl-ul-Bayt (le Prophète et ses douze descendants, les Imâms d'Ahl-ul-Bayt) qui sont indissociablement liés au Coran², peuvent interpréter ses versets d'une manière indiscutable. Or beaucoup de hadîths d'Ahl-ul-Bayt nous révèlent la signification des versets coraniques, relative à l'Imâm al-Mahdî. Par souci d'objectivité nous ne citons que ceux qu'on retrouve également dans les exégèses (*Tafsîr*) des écoles juridiques sunnites, ou qui y sont confirmés.

1

«C'est Lui qui a envoyé Son Prophète avec la Direction et la Religion vraie pour la faire prévaloir (triompher) sur toute autre religion, en dépit des polythéistes» 3.

La Religion vraie désigne ici, bien évidemment, l'Islam. Car Allah dit dans le Coran:

«Et quiconque désire une religion autre que l'Islam, ne sera point agréé, et il sera, dans l'Au-delà, parmi les perdants» 4.

Et **«pour la faire prévaloir sur toute autre religion»** signifie qu'IL fera triompher l'Islam sur toutes les autres religions.

C'est là donc une grande nouvelle annoncée par Allah à Son Prophète, lui promettant que cette Religion triomphera et aura le dernier Mot. Cette grande nouvelle est accompagnée par l'affirmation que la Volonté des ennemis de la Religion d'étouffer la lumière de l'Islam ne pourra pas l'emporter sur la Volonté divine qui veut que ladite Religion aura raison de toutes les autres religions, en dépit des polythéistes.

Il est à noter ici que "faire prévaloir" (en arabe: *idhhâr*) ne signifie que triomphe et domination. En effet selon al-Razî dans son "Tafsîr":

«Sache que "faire prévaloir" une chose sur une autre chose, peut se faire soit par l'argument, soit par le grand nombre et la multitude, soit par le triomphe et la domination. Et on sait qu'Allah a fait cette promesse. Or la promesse ne concerne qu'une chose future et non déjà réalisée. Et étant donné que "faire prévaloir" la Religion par l'argument est déjà réalisé, il faut comprendre donc nécessairement par "faire prévaloir" dans ce verset: **"faire prévaloir par le triomphe"**».

Certes ce triomphe sur les autres religions s'était réalisé à l'époque du Prophète. La meilleure preuve en est que les adeptes de ces religions ont payé le tribut aux Musulmans sans broncher.

Mais la situation des Musulmans aujourd'hui n'est plus ce qu'elle était. Ceux qui payaient hier le tribut à l'Etat Islamique occupent aujourd'hui nos lieux saints et les Musulmans sont vaincus et dominés dans leurs propres territoires.

Et si nous croyons vraiment que ce que dit le Coran reste valable pour hier, aujourd'hui et demain, comment pouvons-nous appliquer l'énoncé **"le triomphe de la Religion vraie sur toutes les autres religions"** à la situation actuelle des Musulmans qui vivent presque en état d'assiégés et sous la domination des ennemis de l'Islam?

Il est certain donc que cette promesse concerne ce qui est devant nous et non ce qui est derrière. Ceci est d'autant plus évident que beaucoup d'exégètes expliquent le verset ci-dessus dans ce sens.

En effet, on peut lire dans al-Dorr al-Manthour:

«Selon Sa'îd Ibn Maçour, Ibn al-Monthir et al-Bayhaqî dans ses "Sunan", citant Jabîr qui dit à propos de **"pour la faire prévaloir sur toute autre religion"**: cela n'arrivera que lorsqu'il n'y aura plus un Chrétien ni un Juif qui ne suive la Religion de l'Islam»⁵.

Et selon al-Miqdad Ibn al-Aswad: «J'ai entendu le Messenger d'Allah (P) dire:

«Il n'y aura plus sur la terre une maison d'argile ou de poils sans qu'il (al-Mahdî) n'y fasse entrer le mot de l'Islam, de gré ou de force. Soit en les rendant (les gens) puissants si Allah les fait des adeptes de cette Religion, soit en les humiliant et ils le suivent par soumission»⁶.

C'est pourquoi, selon les récits attribués à l'Imâm al-Bâqer ce verset coranique annonce la venue d'al-Mahdî à la fin des temps pour faire prévaloir la Religion de son aïeul (le Prophète (P) sur toutes les autres religions, jusqu'à ce qu'il ne reste plus à la surface de la terre aucun polythéiste. Tel est aussi l'avis de l'exégète (*mufassir*), al-Saddî.

En effet, selon al-Qortobî: «al-Saddî dit: "cela se passera lors de l'apparition d'al-Mahdî, où il n'y aura personne qui n'entre dans l'Islam"»⁷.

2

«Si tu les voyais quand ils seront saisis de peur – pas d'échappatoire pour eux – et ils seront saisis de près!»⁸

Selon al-Tabarî dans son "Tafsîr", citant Huthayfah Ibn al-Yamân, ce verset désigne l'armée qui sera dévorée par la terre qui s'affaisse sous ses pieds. Et bien que certains *mufasssir* (exégètes) pensent que cette prédication a déjà eu lieu, une recherche approfondie montre que ledit affaissement ne s'est pas produit et qu'il constitue l'un des signes ou des événements qui accompagnent l'apparition d'al-Mahdî.

Tel est également l'avis d'al-Qortobî dans "al-Tath-kirah", citant le même rapporteur, Huthayfah Ibn al-Yamân. Cet avis est partagé d'ailleurs par Abû Hayyân dans son "Tafsîr", al-Maqdisî al-Châfi`î dans "Aqd al-Dorar", al-Suyûtî dans "al-Hâwî li-l-Fatawâ". Il est aussi mentionné dans "al-Kach-châf" d'al-Zamakh-charî, citant Ibn 'Abbas⁹.

Selon al-Tabrasî enfin (Chî'ite), dans "Majma' al-Bayân", cet avis est mentionné par al-Tha'labî dans son "Tafsîr", et les adeptes de notre École Juridique (Chî'ite) ont rapporté quelque chose de semblable dans leurs ouvrages sur al-Mahdî, en citant les hadîths de l'Imâm al-Sâdiq et de l'Imâm al-Kâdhim¹⁰.

En tout état de cause lorsqu'on collationne les différentes interprétations (*tafsîr*) de ce verset avec les différents avis sur les Hadîths du Prophète à propos de **«l'affaissement du désert sous les pieds de l'armée»**, on conclut sans risque de se tromper que ledit verset fait allusion à l'armée sous les pieds de laquelle le sol sera affaissé, et que cette armée est celle qui combattrait l'Imam al-Mahdî¹¹.

Citons en guise de conclusion et d'illustration ce que Muslim dit dans "Ghâyat al-Ma'mûl" à ce propos:

«Nous n'avons pas entendu jusqu'à présent le cas d'une armée dévorée par la terre; autrement, si cela était arrivé, cela aurait été aussi connu et notoire que les "Gens de l'Éléphant"»¹².

3

«Il (Jésus) est, en vérité, l'annonce de l'Heure. N'en doutez pas et suivez-moi. Voilà un chemin droit»¹³

Selon al-Baghwî dans son "Tafsîr" et selon al-Zamakh-charî, al-Qortobî, al-Nisfî, al-Khâzin, Tâj al-Dîn al-Hanafî, Abû Hayyân, Ibn Kathîr, Abu-l-Su'ûd et al-Haythamî, ce verset concerne la descente de Jésus à la fin des temps.

al-Suyûtî mentionne un avis semblable rapporté, selon différentes chaînes de transmission remontant à Ibn 'Abbâs, par Ahmad Ibn Hanbal, Ibn Abî Hâtam, al-Tabarânî, Ibn Mardawayh, al-Faryâbî, Sa'îd Ibn Mançûr, 'Abd Ibn Hamîd¹⁴.

Mais selon al-Kanjî al-Châfi' dans son "al-Bayân": «Muqâtil Ibn Sulaymân et ses adeptes parmi les *mufasssîr* (exégètes) disent que l'expression coranique "***l'annonce de l'Heure***" parue dans ce verset désigne al-Mahdî à la fin des temps et la résurrection de l'Heure» 15.

Ce dernier avis est partagé par Ibn Hajar al-Haythamî, al-Chalbanjî al-Châfi', al-Safârînî al-Han-balî, al-Qndûzî al-Hanafî et al-Cheikh al-Çabbân¹⁶.

Evidemment il n'y a pas de contradiction entre les deux avis précités (celui qui renvoie le verset à Jésus et celui qui le renvoie à al-Mahdî), étant donné que la descente de Jésus et l'apparition d'al-Mahdî sont concomitantes, comme l'affirment "Sahîh al-Bukhârî", ainsi que tous les autres corpus de Hadîth.

En effet beaucoup de rapporteurs de Hadîth ont rapporté de "Tafsîr al-Tha'labî" qui cite Ibn 'Abbâs, Abû Hurayrah, Qutâdah, Mâlik Ibn Dînâr, al-Dhahhâk que ce verset désigne la descente de Jésus à l'époque de l'apparition d'al-Mahdî, et que le premier priera derrière le second.

4

«Oui, Nous avons écrit dans az-Zabûr¹⁷, après le Rappel (le Livre céleste) que la terre sera héritée par Mes bons serviteurs» 18.

al-'Allâmah al-Tabrasî, s'appuyant sur des hadîth sains et dignes de foi, explique ce verset comme suit: **«Nous avons écrit dans "az-Zabûr" après le Rappel...**» a plusieurs interprétations, dont:

1- Le **Zabûr** désigne tous les Livres des Prophètes, et cette partie du verset signifie que **"Nous avons écrit dans les Livres que Nous avons révélés aux Prophètes, après l'avoir mentionné dans le Rappel (Thîkr)"**, c'est-à-dire le Livre-mère qui se trouve au Ciel, "*al-Lawh al-Mahfûdh*" (la Planche Gardée). Tel est du moins l'avis de Sa'îd Ibn Jubayr et Mujâhid Ibn Zayd;

2- Le **Zabûr** désigne les Livres révélés après la Bible; et le Rappel, c'est la Bible. Ceci est l'opinion d'Ibn 'Abbâs et d'al-Dhahhâk;

3- Le **Zabûr** est le Livre de David et le Rappel est la Bible.

Cet avis rapporté d'al-Cha'bî, lequel aurait dit aussi que le Rappel désigne le Coran et que le mot "après" (en arabe *ba'd*) dans le verset signifie en fait "avant". Quant à la deuxième partie du verset, **«la terre sera héritée par Mes bons serviteurs»** signifie: selon certains avis que la terre du Paradis sera héritée par **«Mes serviteurs obéissants»**.

Tel est l'avis d'Ibn 'Abbâs, de Sa'îd Ibn Jubayr et d'Ibn Zayd.

Selon d'autres explications, il s'agit de notre terre que la Ummah (la Nation) du Prophète Mohammad (P) héritera par les conquêtes après en avoir chassé les mécréants, et ce conformément à ce qu'a dit le Messager d'Allah (P):

«La terre m'a été présentée sous une forme réduite de telle sorte que j'aie pu en voir, en même temps les Orient et les Occidents. La propriété de ma Nation (Umma) atteindra toutes les parties de la terre que je n'ai pas atteintes».

Ce hadith est rapporté également d'Ibn 'Abbâs.

Et selon l'Imâm Abû Ja'far (p):

«La terre sera héritée par les compagnons de l'Imâm al-Mahdî (p) à la fin des temps».

Ceci est confirmé par un célèbre Hadîth du Prophète (P) rapporté aussi bien par les sources sunnites que chî'ites:

«Même s'il ne restait de la vie de ce bas-monde qu'une seule journée, Allah l'allongera jusqu'à ce qu'IL envoie un homme pieux de ma descendance, lequel remplira la terre de justice et d'équité, après qu'elle aura été remplie d'injustice et de tyrannie» 19.

5

«Nous voulons favoriser ceux qu'on a affaiblis sur terre, et en faire les dirigeants, et en faire des héritiers» 20.

Interprétant ce verset, l'imâm Mâlik Ibn Anas, le fondateur de l'Ecole Mâlikite dit: «L'application de ce verset ne s'est pas encore réalisée. La Umma attend encore la venue de celui par lequel cette prédiction sera réalisée».

En effet, selon Abu-l-Faraj al-Içfahânî, alors que les 'Alawites subissaient de plus en plus la répression des Abbassides, Mohammad Ibn Ja'far, un 'Alawite est venu s'en plaindre auprès d'Anas Ibn Mâlik, celui-ci lui a répondu: «Attends jusqu'à ce que l'interprétation de ce verset se réalise: **"Nous voulons favoriser ceux qu'on a affaiblis sur terre, et en faire les dirigeants et en faire des héritiers"**» 21.

Tels sont quelques versets coraniques qui font allusion à l'apparition de l'Imâm al-Mahdî (p), selon l'interprétation des Imâms d'Ahl-ul-Bayt (p) qui sont les interprètes les plus crédibles de ce Saint Livre, selon le Noble Prophète (P) lui-même, dans son célèbre Hadîth al-Thaqalayn.

Nous nous contentons de citer seulement ces quelques versets, parmi beaucoup d'autres que le Cheikh al-Qandûzî, le Hanafite, a cités dans "Yanâbî' al-Mawaddah" (3/76-85, section 71).

1. Sourate al-Nahl, 16: 89
2. Voir l'Hadîth al-Thaqalayn.
3. Sourate al-Tawbah, 9: 33
4. Sourate Âle 'Imrân, 3: 85
5. "al-Dorr al-Manthour", 4/176
6. "Majma' al-Bayân fî Tafsîr al-Qor'ân", al-Tabasî, 5/35

7. "Majma' al-Bayân fî Tafsîr al-Qor'ân", al-Tabasî, 5/35
8. Sourate Saba', 34: 51.
9. "Tafsîr al-Tabarî", 22/72 ; "Aqd al-Dorar", p. 74, section 4 du Chapitre 2; "al-Hâwî li-l-Fatwâ", 2/81; "al-Kach-châf", 3/467 –468.
10. "Majma' al-Bayân", 4/398.
11. Voir: "Mosnad Ahmad", 3/37; "Sunan al-Tirmithî, 4/506/2232; "Mustadrak al-Hâkim", 4/520; "Talkhîç al-Mustadrak" d'al-Thahabî; "Awn al-Ma'bûd Charh Sunan Abî Dâwûd", 11/380; "Charh al-Hadîth" 4268.
12. "Ghâyat al-Ma'mûl Charh al-Tâj al-Jâmi' il-l-Uçûl", 5/341.
13. Sourate al-Zukhruf, 43: 61.
14. "Ma'âlim al-Tanzîl" d'al-Boghwî, 4/444; "al-Kach-châf", 4/26; "al-Tafsîr al-Kabîr", 27/222; "Tafsîr al-Qortobî", 16/105; "Tafsîr al-Nisfî" (paru dans la marge de "Tafsîr al-Khâzin", 4/108–109); "Tafsîr al-Khâzin" 4/109; "al-Dorar al-Laqî", 8/24; "al-Bahr al-Mohî", 8/25; "Tafsîr Ibn Kathîr", 4/142; "Tafsîr Ibn al-Su'ûd", 8/52; "Mawârid al-Dham'ân", hadîth No. 1759.
15. "al-Bayân fî Akh-bâr Çâhib al-Zamân", 528.
16. Voir: "al-Çawâliq al-Mohariqah", 162; "Nour al-Abçâr", 186; "Machâriq al-Anwâr", 2/58; "Is'âf al-Râghibîn", 153; "Yanâbî al-Mawaddah", 2/126, section 59.
17. Zabûr: mot commun pour tous les livres révélés. Le Livre-mère qui se trouve auprès d'Allah.
18. Sourate al-Anbiyâ', 21: 105.
19. Voir: al-Tabrasî, "Majma' al-Bayân Fî Tafsîr al-Qor'ân", éd. Dâr lhyâ' al-Turâth al-'Arabî, Beyrouth, tom. VII, p. 66.
20. Sourate al-Qaçaç, 28: 5
21. Abu-l-Faraj al-Içfahânî, "Maqâtil al-Tâlibîn", p. 539.

Source URL:

<https://www.al-islam.org/fr/le-mahdi-ou-la-fin-du-temps-ayatullah-sayyid-muhammad-baqir-al-sadr/indications-du-coran-sur-al>